

13 sep 2002 -17:00

Appartient à [Verslag van de vergadering van de Ministerraad van 13 september 2002](#)

Fourniture d'électricité à l'armée

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé le lancement d'une adjudication publique pour la conclusion d'un contrat de fourniture d'électricité aux quartiers libéralisés de la Défense.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé le lancement d'une adjudication publique pour la conclusion d'un contrat de fourniture d'électricité aux quartiers libéralisés de la Défense.

Cette fourniture d'électricité sera progressivement ouverte à la concurrence (*). Ce marché est un marché pluriannuel, attribué par adjudication publique avec publicité européenne, pour la fourniture d'électricité aux quartiers libéralisés en Belgique. A partir du 1er janvier 2003 il s'agit de tous les quartiers avec un raccordement haute tension supérieur à 56 kV pour la Flandre et des quartiers avec une consommation supérieure à 10 GWh/j pour Bruxelles et la Wallonie. (*) Conformément à la législation concernant la libéralisation du marché de l'électricité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe